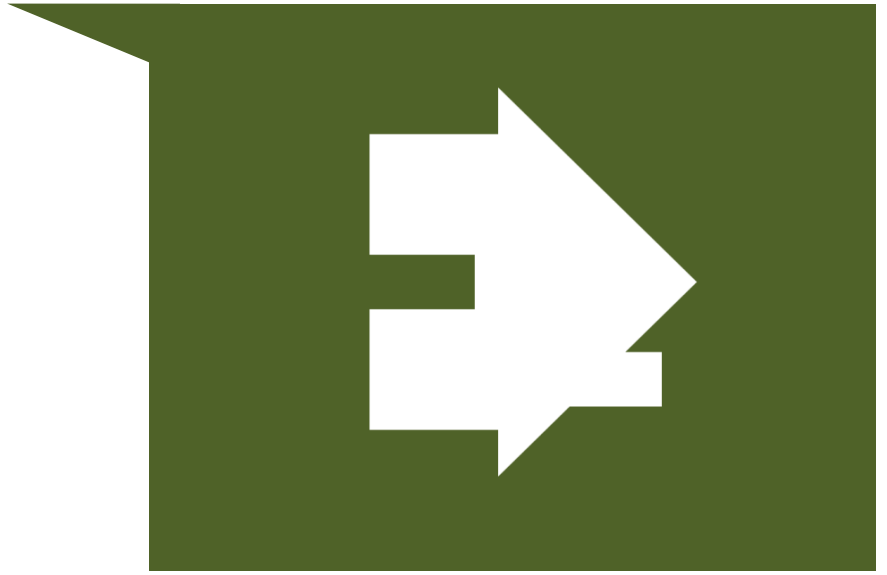


# NOUVELLE RÉSIDENCE & AGRANDISSEMENT

RÉSIDENCES UNIFAMILIALES ET  
MULTIFAMILIALES

Formulaire de demande de permis



## 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - DEMANDEUR

Nom de famille	Prénom	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur
Téléphone au domicile	Téléphone cellulaire ou autre	Courriel
Êtes-vous propriétaire? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <sup>1</sup>	Adresse	

<sup>1</sup> Dans ce cas, le demandeur devra fournir une procuration, signée par le propriétaire, attestant qu'il l'autorise à faire une demande de permis en son nom

## 2. DESCRIPTION DU SITE OÙ AURONT LIEU LES TRAVAUX

Adresse du bâtiment (numéro civique et rue s'il y a lieu)		Numéro(s) de lot(s) au cadastre du Québec (rénové)	
<b>Le terrain visé est-il</b>	<u>riverain</u> ou à moins de 30 mètres (100 pieds) d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<b>À l'usage de la municipalité</b>
	en zone inondable identifiée au zonage?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	en zone agricole ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	soumis à des risques de glissement de sol ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
		Numéro de matricule	Code de zonage

## 3. DESCRIPTION DU PROJET

### Type de travaux

- Nouvelle construction  
 Agrandissement

### Occupation de la résidence

- Annuelle  
 Saisonnière  
(moins de 180 jours / an)

### Type de construction

- Unifamiliale  
 Multifamiliale  
Nombre de logement prévu :

### Nombre de chambres

Existantes :                      Futures :

### Approvisionnement en eau potable

- Existant  Prévu (voir section 5)

### Système d'installation septique

- Déjà construit  
 À construire (voir section 5)

### Responsable des travaux

- Auto construction  
 Entrepreneur (remplir la section 4)

### Avez-vous un numéro civique ?

- Oui  Non

### Installation d'un système d'alarme ?

- Oui  Non

### Usage de la construction

- |                                      |                                      |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Actuel (si s'applique)               | Futur                                |
| <input type="checkbox"/> Résidentiel | <input type="checkbox"/> Résidentiel |
| <input type="checkbox"/> Commercial  | <input type="checkbox"/> Commercial  |
| <input type="checkbox"/> Autre       | <input type="checkbox"/> Autre       |

<b>Cout estimé des travaux</b>	
<b>Date prévue du début des travaux</b>	
<b>Date prévue de fin des travaux</b>	

## 4. RESPONSABLE PRINCIPAL DES TRAVAUX (si ce n'est pas une auto construction)

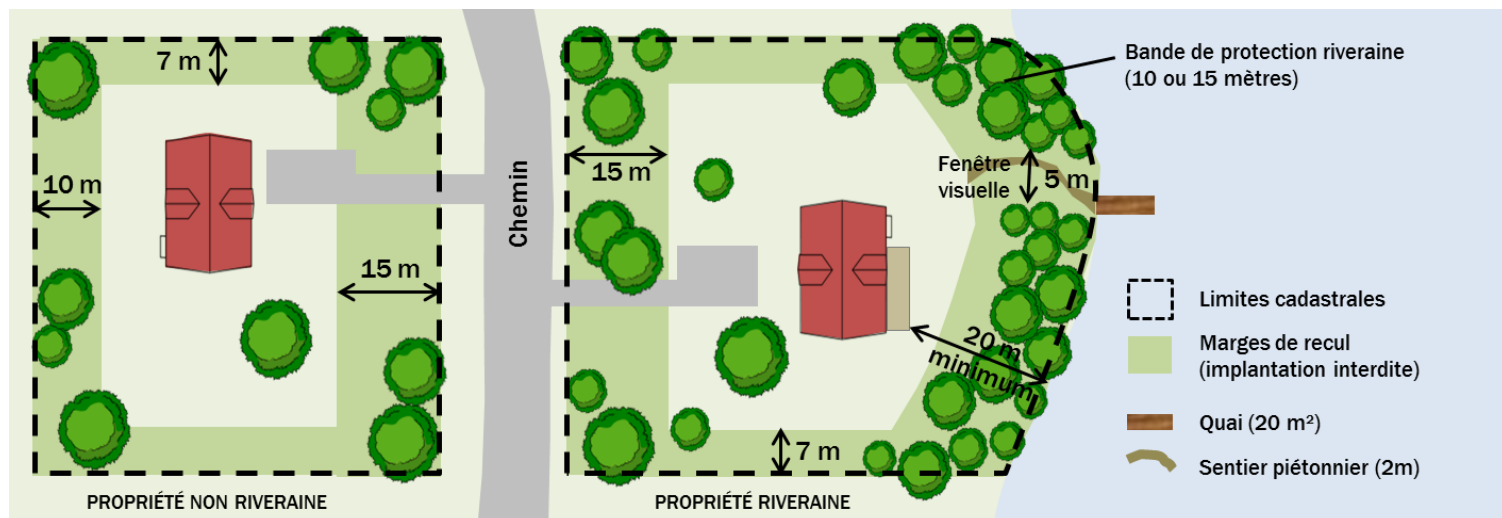
Nom	Prénom	Nom de la compagnie	
Adresse		Ville	Code postal
Téléphone bureau	Téléphone cellulaire ou autre	Numéro d'entreprise (NEQ)	
Télécopieur	Courriel	Numéro RBQ	

## 5. DOCUMENTS À TRANSMETTRE AVEC LA DEMANDE (règlement 06-07-200 relatif aux divers permis et certificats)

L'émission du permis sera retardée si la demande n'est pas complète. Assurez-vous d'avoir les documents requis :

- Titres de la propriété (si acquise depuis moins d'un an)
- Procuration signée par le propriétaire, s'il y a lieu
- Plan de la construction, à l'échelle, montrant :
  - Les quatre (4) faces du bâtiment, leur orientation et les mesures nécessaires à la compréhension du projet (hauteur totale du bâtiment, hauteur des étages, dimensions galeries, etc.)
  - La subdivision et l'affectation des pièces pour chacun des étages, incluant le sous-sol, s'il y a lieu
  - L'emplacement des portes, des fenêtres, des galeries et des patios, s'il y a lieu, et leurs dimensions
  - La localisation du foyer, si s'applique
- Détails de la construction
  - Structure des planchers, des murs, du toit et de la fondation
  - Revêtements extérieurs et leur couleur pour tous les murs, si différents
  - Finition intérieure pour chacun des étages, incluant le sous-sol (plancher, mur et plafond)
- Plan d'implantation original, par un arpenteur-géomètre
  - L'implantation doit être piquetée sur le terrain par un arpenteur-géomètre.
  - Un plan d'implantation original est nécessaire pour tout nouveau bâtiment principal ou pour tout agrandissement de plus de 25% de la superficie au sol d'un bâtiment principal.
- Demande de permis pour une installation septique, s'il y a lieu
- Demande de permis pour une installation de prélèvement d'eau potable, s'il y a lieu
- Demande d'autorisation pour travaux en rives et littoral, s'il y a lieu, réalisé sur une copie du plan d'implantation
- Autorisations nécessaires en vertu d'autres lois ou règlements, notamment du Ministère des transports du Québec si l'entrée de la maison donne sur un chemin sous son autorité, ou de la CPTAQ en zone agricole

## 6. MARGES DE REcul - IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL\* (normes différentes pour les zones URB et REC 10-11-12)



\* Le présent schéma est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règlements d'urbanisme. Il demeure de la responsabilité du demandeur de se référer à ces derniers, notamment à la grille des spécifications, ainsi qu'à toute autre norme applicable, le cas échéant.

## 7. DÉCLARATION ET SIGNATURE

Je déclare que les informations contenues dans ce formulaire sont exactes et que j'ai lu les informations suivantes :

- Le présent formulaire vise à accélérer la demande de permis et ne constitue en aucun cas une autorisation de procéder aux travaux demandés. Nous vous rappelons qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction avant d'avoir obtenu le permis requis à cet effet.
- L'officier municipal se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire pouvant l'aider à avoir une compréhension claire de votre projet..
- Une fois les travaux complétés, il est de la responsabilité du propriétaire de transmettre les documents demandés dans la section 6 du présent formulaire à la Municipalité.

Signature

Date (aaaa |mm |jj)

Vous pouvez transmettre votre demande de permis en personne (aux bureaux de la municipalité), par la poste, par télécopieur ou par courriel. Veuillez prendre connaissance de nos coordonnées au haut de cette page.

Pour de plus amples renseignements sur les normes à respecter, consultez le règlement 08-07-2000 relatif au zonage sur le site web de la Municipalité ([www.notre-dame-du-laus.ca](http://www.notre-dame-du-laus.ca)) ou communiquez avec le service d'urbanisme et d'environnement.